Procès de Sosthène Munyemana – Jour 22

Publié le 17 octobre 2025 sur le site d'Ibuka France

Compte-rendu de l’audience de jeudi 16 octobre 2025, Jour 22

L’audition de ce jeudi commence à 9h00 par le témoin cité par la défense, Mr Stephen William Smith.

Rapport des propos de témoin, Mr Smith

Mr Smith, né le 30/10/1956 aux Etats-Unis, il ne prête pas serment. (Pouvoir discrétionnaire du Président).

« Je suis intervenu lors du premier procès. Je ne connais pas le prévenu et j’interviens comme témoin de circonstances, je ne prends pas sa défense et je n’ai rien à dire sur lui ».

« En 1994, j’étais au Rwanda avec le Journal Libération. Au départ, je me trouvais en Afrique du Sud pour l’élection de Nelson Mandela. Le 6 avril 1994, on nous a demandé d’aller rapidement au Rwanda. J’ai refusé d’aller au Rwanda parce que je voulais couvrir la fin de l’Apartheid, je courais d’une guerre à l’autre ». Finalement, je suis allé au Butare à partir de mi-mai, le 22 mai précisément. A Butare, capitale intellectuelle où régnait la confusion générale, il y avait l’odeur du sang, des cadavres et des barrages partout. Les Tutsi se cachaient dans la cathédrale, dans le faux plafond de la procure ; il y avait des gens ivres qui frappaient à la porte pour menacer de retrouver les Tutsi cachés.

Le lendemain, plusieurs Tutsi m’ont imploré de les prendre avec moi dans la voiture, en particulier une femme qui s’appelait Grace. Elle a insisté, mais je suis parti. Le 19 avril, il y avait le

discours du président au sujet des massacres. Sur place, on racontait qu'il avait appelé à arrêter. Il y avait une grande animosité contre les Belges. Par la suite nous avons quitté Butare pour Kigali ; les gens fuyaient à pied. Puis j'ai interviewé le Premier Ministre Jean Kamanda, qui semblait totalement déconnecté. Je suis retourné ensuite à Kigali jusqu'au lancement de l'opération Turquoise, pour couvrir le génocide. J'ai bien connu Paul Kagame, j'ai passé des nuits avec lui dans le maquis. Là-bas, j'ai couvert la fuite de Hutus vers Zaïre. Juvénal Habyarimana, président du Rwanda à l'époque, s'est exilé à Nairobi. Il a échappé au premier attentat mais pas au deuxième.

Je connaissais bien le FPR avant le génocide, mais je suis devenu très critique vis à vis du régime de Kagame au fur et à mesure. Le génocide est une vérité indiscutable, l'absence de démocratie a mené au génocide et à la transition autoritaire. Cet autoritarisme a mené au fait que la minorité soit menacée d'extermination. Trente ans plus tard, nous sommes d'ailleurs toujours dans une dictature au Rwanda, comme le montrent des rapports de Human Rights Watch et Amnesty International. En vérité, aucun Hutu n'a jamais vraiment défendu un Tutsi. En termes de moralité, cela amène à réfléchir à qui ment. A titre personnel, il m'est important de condamner le génocide, de rechercher la justice de part et d'autre. Mais trouver la vérité est quelque chose d'extrêmement difficile. Je n'ai pas encore parlé de la politique étrangère de la France, je suis américain. Au ministère américain, j'ai d'ailleurs affirmé que la dictature de Kagame était la plus terrible d'Afrique. La France elle, a beaucoup à se faire pardonner. Emmanuel Macron a mené un politique qui visait à donner des gages pour éviter les accusations.

Questions/Réponses

Votre profession ? : J'étais Professeur émérite pour les études africaines à l'Université Brooke aux Etats-Unis. Maintenant, je suis retraité.

Vous étiez journaliste ?

Oui. J'ai exercé au sein du journal Libération entre 1994 et 2000. Puis, j'étais au journal Le Monde entre 2000 et 2005.

Le 22 mai 1994, vous arriviez donc à Butare ?

Oui, je suis arrivé par le Burundi.

Avez-vous assisté à des contrôles ?

Oui, mais il n'y avait plus personne qui circulait. Je me souviens qu'à Kigali, des gens se faisaient tuer en même temps qu'ils étaient fouillés. Mais sur la frontière de Butare, il n'y avait plus personne.

Y'avait-il des miliciens ou militaires dans la rue ?

Oui, mais il n'y avait pas beaucoup de circulation, ils patrouillaient surtout le soir. Ça n'avait pas l'air de servir à grand-chose.

Vous avez parlé de Grace. Pourquoi n'avez-vous pas accepté de l'aider ?

Lorsque vous êtes à un barrage, vous pouvez apercevoir le suivant. Je savais pertinemment que je ne passerais jamais le premier barrage avec une passagère. C'était déchirant de lui expliquer cela.

Le prêtre Foremer tient à rétablir une vérité sur un massacre dans une église.

Avez-vous échangé au sujet des cachettes ?

Oui, mais le génocide était accompli, donc j'évitais de poser la question aux personnes qui potentiellement cacheraient des Tutsi.

Les églises étaient pendant un lieu où l'on pouvait se cacher, mais pas durant ce génocide. En avez-vous parlé ?

Oui, il y avait notamment l'Hôtel des Mille Collines, qui est devenu un grand opposant à Paul Kagame. Finalement, le gérant a été kidnappé et accusé d'avoir profité des gens qu'il cachait. Il a été ensuite secouru aux Etats-Unis. Les églises restaient par ailleurs des lieux plutôt sûrs.

Mais pourtant, dans les reportages, les églises ne sont pas du tout représentées comme tel ?

Oui en effet. Jusqu'au 16 avril environ, on pouvait trouver refuge dans une église. Dès lors que le génocide commença, ce n'était plus possible car on tuait partout.

Vous avez évoqué le cas de Jean Kambanda, ancien Premier ministre du Rwanda. Y'avait-il des discours très violents de sa part ?

Les discours sont en langue rwandaise, je n'écoutais pas la radio sur le moment. Certes ses discours sont ambigus mais être ambigu à cette époque, c'est monstrueux Je n'ai pas besoin d'en dire davantage.

Était-ce vraiment un gouvernement génocidaire ?

Le ministre de l'Agriculture ne m'intéressait pas, j'ai rencontré le Premier ministre que je n'ai pas aimé pour son ambiguïté comme mentionné juste avant. Ça m'a suffi. Le gouvernement intérimaire m'a paru impuissant et déconnecté. Les civils sont perçus comme la cinquième colonne du FPR. À Butare, il n'y avait personne capable de donner des ordres à proprement parler.

Avez-vous rédigé/couvert des articles sur le procès ?

Non, je suis africaniste, pas chroniqueur judiciaire. Aucun journal n'a couvert le procès d'Arusha, y compris Le Monde.

Comment savez-vous qu'il est compliqué pour des instances judiciaires d'entendre les témoins ?

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) a essayé d'enquêter, mais a dû abandonner. Je n'ai pas l'assurance que les faits soient indubitables, puisque des témoins ont peut-être encore de la famille sur place. Mais le droit humanitaire au Rwanda fonctionne via une dictature extrêmement efficace, avec ce qu'on y appelle des « commandos de la mort ».

Vous parliez de l'ambiguïté du Premier ministre, mais que pouvez-vous dire des déclarations radio ?

Je ne parle pas Kinyarwanda, en par ailleurs ces discours sont codés : ils parlent de « finir le travail ». Sur place, les tueries ont lieu tout le temps.

Vous n'aviez pas d'interprète ?

20% des personnes parlaient français mais les dirigeants parlaient français.

PARTIES CIVILES

Les parties civiles ont refusé d'échanger avec le témoin. En cause, un livre écrit par ce dernier au sujet de la « Négrologie ». Celui-ci serait intitulé « Pourquoi l'Afrique se meurt », et évoquerait l'Afrique noire comme « paradis de la cruauté dans l'animalité ». Les parties civiles évoquent un ouvrage qui questionnerait « le droit de s'intéresser à la question post-coloniale », et manifesterait « un refus d'entrer dans la modernité ».

Réponse du témoin : les propos sont crûs. Millions de civils ont été tués dans une guerre civile d'écorcheur. En Afrique, une trentaine de pays sont en guerre, c'est pourquoi la vie coûte si peu cher. Ce livre a reçu un prix France Télévision, je ne regrette pas d'avoir essayé de comprendre l'Afrique.

AVOCAT GÉNÉRAL

Les violences que vous avez décrites sont les soubassements de l'Europe. Vous avez évoqué l'ambiguïté de Kambanda. Est-ce qu'il aurait pu évoquer le 22 mai, qu'il opérait un génocide ? Ou conservait-il volontairement une ambiguïté stratégique ?

En Europe, aucun génocide n'est arrivé depuis longtemps. Ensuite, j'étais avec lui en interview. Il aurait pu le dire.

À cette époque, les langues officielles étaient le français et le Kinyarwanda. Nous avons de vieux documents en français. L'ambiguïté n'était-elle pas générale ?

À l'époque, personne ne voit que c'est un génocide. Il y avait un communiqué à l'époque qui n'était pas considéré comme extrémiste, car mentionne Agathe, Ministre avant Kambanda et qui était haïe par les extrémistes.

Pourtant, si l'appellation génocide reste hésitante, il y avait bien des massacres indiscutables à l'époque ? Dès le 15 avril, il y a eu un massacre dans une Eglise. Donc il y a un contraste fort entre le discours politique et les faits.

Je ne cherche pas à prendre la défense des commandements, mais ceux-ci désavouent les tueries.

Cela fait deux fois que vous citez la Première ministre, mais elle n'est pas mentionnée dans le communiqué ?

Relisez. Je connais le Rwanda et ses subtilités.

Vous aviez dit que vous ne parlez pas Kinyarwanda. Donc cela veut dire que le communiqué était en français ? De plus, vous dites qu'à Butare, jusqu'au 16 avril, on ne pouvait pas savoir que les églises n'étaient plus des refuges. Pourtant, le Rwanda est un petit pays. Et on peut d'autant plus avoir les informations quand on est dans le débat politique. Peut-on réellement dire qu'on ignorait le danger de ce refuge ?

Pas de réponse.

Y'a-t-il des barrières au Burundi ?

Non.

Où avez-vous loué une voiture ? Avez-vous pris un taxi au Rwanda ?

J'ai déjà décrit l'aspect désertique du Rwanda. Il n'y a aucun taxi.

N’y a-t-il pas des gens qui monnaient les taxis, les courses en voiture quand on est Hutu ?

Non, je loue peut-être la voiture à un génocidaire.

Il est certes difficile d’atteindre la liberté de témoignage. Mais avez-vous le même raisonnement, si je vous dis que la défense a pu faire entendre les témoins à décharge de son choix ?

Moi je peux avoir des propos désobligeants sur moi. Mais certains risquent la mort, ce n’est pas la même chose.

DÉFENSE

Deux remarques sont importantes : premièrement le communiqué n’est pas du 15 avril, mais du 12 avril. D’autre part, l’intégralité de celui-ci n’a pas été citée.

La défense lit le communiqué.

Je ne peux pas revenir exactement à ce que je pensais à cette époque. J’aurais sûrement ressenti de l’espoir. C’est un texte qui essaye de manifester de la bonne volonté mais l’armée ne fait rien.

Pourriez-vous citer le contexte du 7 avril 1994, notamment concernant la révocation du général Gatsinzi ? Oui. Le 7 avril, le général Marcel Gatsinzi a été révoqué. À ce moment-là, la majorité des officiers de l’état-major tentaient de faire cesser les massacres. L’armée rwandaise, les Forces Armées Rwandaises (FAR), n’était pas un bloc uni ni strictement hiérarchisé. La situation était en réalité beaucoup plus complexe que ce que l’on pourrait croire.

Peut-on dire qu'il y avait des factions extrémistes et opposantes dans les Forces armées rwandaises ?

C'est une analyse que je fais à postériori.

Quelle était la position politique de l'accusé, notamment son appartenance au MDR et sa proximité avec Dismas Nsengiyaremye ?

L'accusé appartenait effectivement au Mouvement Démocratique Républicain (MDR) et était proche de Dismas Nsengiyaremye, Premier ministre en 1992. À cette période, certains éléments extrémistes accusaient le MDR et ses dirigeants d'« avoir vendu le pays au FPR », c'est-à-dire d'entretenir une trop grande ouverture envers le Front Patriotique Rwandais.

Le MDR a connu une scission avec la naissance du mouvement "Hutu Power". Comment cette rupture s'est-elle produite, et quelle a été la position de Nsengiyaremye ?

Aujourd'hui, ce mouvement est identifié sous le nom MDR-Power, et s'identifie comme extrémisme génocidaire. Mais à l'époque, il est vu comme un simple opposant au régime de dictature. Donc MDR jouait ce rôle d'élargissement : en s'éloignant de l'opposition à la dictature, il s'est situé au milieu et a permis le rejet de la dictature. Les autres cherchaient à dialoguer avec le FPR. Et finalement, c'est Dismas qui a fait les frais de cette scission.

Un gouvernement intérimaire est établi le 8 avril et prêta serment. Comment le rwandais lambda apprécie-t-il ce nouveau gouvernement ?

Je ne parlais pas la langue. Je ne peux pas savoir ce que le rwandais ordinaire pensait. Mais aujourd'hui je crois qu'après la mort du Président, l'absence d'autorité a dû être déconcer-

tante pour toutes les personnes qui n'étaient pas dans le FPR.

SUSPENSION

Analyse du communiqué de la part du témoin

Quel regard portez-vous sur ce communiqué et le rôle de la communauté internationale ?

La partialité du document se situe autour de la MINUAR (Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda). La représentation est divisée, le rapporteur spécial de l'ONU est un proche du Président, et le Chef un proche du FPR. En somme, la polarisation du pays gagne aussi la polarisation de la communauté internationale.

Quel est votre positionnement concernant le rôle de la France ?

La France a fait plus que le reste du monde. Aux Etats-Unis, il y a l'adage « you break it you own it », je suis d'accord avec cela. La France a donc logiquement dû davantage s'impliquer.

La France est-elle donc coupable selon vous ?

La culpabilité de la communauté internationale est une réalité et découle du génocide. Le FPR doit être protégé. Le Président Kagame est resté au pouvoir plus de trente ans sans démocratie, ce qui est une dérive. La perception en France découle d'une culpabilité qui explique la protection que l'on prête à ce régime.

Aujourd'hui, contrairement en 1994, il y a une réaction immédiate de la communauté internationale par rapport à la situation du Nord-Kivu. Comment l'ex-

pliquez-vous ?

C'est trop compliqué pour que je m'aventure sur ce terrain. Il y a eu des résolutions de l'ONU, puis rien. La communauté internationale n'intervient pas. Comme dans le cadre du génocide du Darfour, si les étrangers intervenaient, ils devenaient victimes du massacre.

Selon J.Hasfeld, les Hutus qui ont résisté sont des « gardiens du Pacte du sang », des « Justes ». Comment vous situez-vous par rapport à cette affirmation ?

Il s'agissait d'un collège à Libération. Il a pris cette affaire très au sérieux, à la différence de moi. Il a traité ce génocide comme un véritable génocide. Il ne s'est jamais intéressé au régime actuel de Kagame, mais il est arrivé à la limite de la neutralité puisqu'il parle des Hutus qui ont aidé les Tutsis, ce qui est mal vu au Rwanda.

Vous avez sûrement entendu parler de cet individu, Paul, qui a sauvé 1268 Tutsis en les évacuant de l'Hôtel des Mille collines. Qu'en pensez-vous ?

Oui, il y a un film sur lui. Il est devenu adversaire de Kagame. Il est plutôt difficile d'avoir des figures comme cela qui transcendent le clivage Hutus/Tutsis.

Vous avez dit qu'il a cajolé les génocidaires ? Peut-on utiliser les génocidaires pour aider ?

Charles Quint disait « dominer les consciences c'est entrer dans la citadelle de Dieu ». Personnellement, cela me mettrait mal à l'aise de prendre le thé avec Hitler. Reste à se demander si on voit cela comme une connivence avec le diable, ou comme le prix à payer pour sauver. Je ne sais pas.

Vous avez aussi parlé de Grace, vous ne l'avez pas aidée ?

Je ne me sentais pas bien mais je ne pouvais rien faire.

Pensez-vous que la justice libre est possible malgré la dictature ?

C'est votre travail, je ne suis pas juge.

Je vais crever un abcès : le livre que vous avez écrit sur la Négrologie, c'est une lecture partielle d'un livre de 400 pages. Est-ce que vous avez été sujet à des poursuites judiciaires pour diffamation raciale ?

Non, je suis gêné de dire cela. Il s'agit du livre qui s'est le plus vendu car il intervenait dans le contexte d'espoir au lendemain de la Guerre froide, celui que l'Afrique sorte de la domination du monde bipolaire. Personne n'a lu ce livre comme raciste. La presse africaine à Paris m'a même donné un prix Soweto. Je ne suis pas négrophobe.

Je m'adresse maintenant au reporter de guerre que vous êtes. Vous étiez extrêmement peu nombreux à l'époque sur le terrain. Est-ce que la peur et la menace étaient des sentiments qui pouvaient toucher le Hutu modéré ?

Je ne suis pas reporter de guerre. Je vis en Afrique. C'est donc l'Afrique dans tous ses aspects qui m'intéressait. La peur, la division touchent tout le monde. Le piège réside dans la distinction Tutsis/Hutus, Nord/Sud, musulmans et selon si l'on est proche du pouvoir ou non.

Vous avez parlé de l'Hôtel des Milles Collines et de l'église. Dans les deux cas, il s'agissait de réfugiés Tutsis à l'intérieur d'un lien. Vous avez dit que chaque jour

qui passe est un jour de gagné. Considérez-vous donc la possibilité d'être protégé ?

Ce n'est pas un chaos, c'est systématique. Être Tutsi impliquait forcément la mort. Il s'agissait d'un espace de sécurité précaire.

Le directeur de l'Hôtel discutait avec des génocidaires. Dans la Sainte Famille, le père (accusé) avait aussi un gilet pare-balles et des armes. Pensez-vous qu'il s'agissait d'une façon de se couvrir pour sa survie ou la survie d'autres personnes ?

Pour moi, c'est illisible. Je refuse de mettre les pieds dans la citadelle de Dieu.

La problématique des témoins réside dans l'objectivité à cause de la censure. Au Rwanda, il y a des lois très spécifiques comme celle sur le sectarisme, ou sur les idéologies. Celles-ci sont considérées comme très liberticides par Human Rights Watch. À tel point, que des poursuites pour crimes de guerre contre le FPR ont été annulées. Comment vous situez-vous par rapport à cela ?

Ces lois sont en effet paralysantes, des personnes ont été dissuadées de témoigner en faveur de la défense. J'avais connaissance de ces lois. Dans mon pays (les Etats-Unis), il est normal et courant de connaitre le pourcentage de juifs et noirs dans son quartier. Au Rwanda, le génocide se fait en creusant la distinction entre Hutus et Tutsi. Les lois empêchent de quantifier exactement ces derniers, ce qui est évidemment paralysant.

Cette dictature et ses lois liberticides ont empêché de grands noms de parler. Par exemple Allison Desforges. Savez-vous s'ils ont pu se rendre de nouveau au Rwanda ?

Oui, bien-sûr. C’est ce que j’entends par dictature efficace.

Suspension à 12h38

Rapporté par :

Charlotte ANDRIEUX et Gwenola Augusto-Sciama, Étudiantes

https://www.ibuka-france.org/proces-de-sosthene-munyemana-jour-22/